



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

COVID 19 - PHASE DE DECONFINEMENT

PROTOCOLE DE REOUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

Rectifié le 4 février 2021

Document destiné à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative du lycée
ainsi qu'aux collectivités territoriales partenaires de l'établissement

Sommaire :

- I) Principes généraux
- II) Adaptation du protocole sanitaire à l'établissement
 - 1) Nettoyage/désinfection des locaux
 - 2) Sanitaires
 - 3) Information-Formation
 - 4) Protocole apprenants
 - a) Accueil entrée
 - b) Accueil vie scolaire/permanence
 - c) Accueil CDI
 - d) Accueil Atelier/Vestiaires
 - e) Accueil salles de classe/permanence /salles Atelier
 - f) Accueil Salles spécifiques
 - g) Activités sportives
 - h) Gestion de la circulation
 - i) Récréation
 - j) Gestion de la demi- pension
 - k) Repas Greta/Cfa
 - l) Départ de l'établissement
 - m) Internat
 - 5) Protocole sanitaire pour l'ensemble du personnel
 - a) Accueil personnels à l'ouverture de l'établissement
 - b) Salle des professeurs
 - c) self
 - d) Salle de classe/permanence/CDI /ateliers
 - e) Salle polyvalente
 - f) Locaux administratifs
 - g) Accueil bureaux vie scolaire/bureaux ateliers
 - h) Chef de cuisine et agents de restauration
 - i) Agent polyvalent de maintenance
 - j) Fonctionnement de l'infirmerie
 - k) Personnes extérieures à l'établissement
 - l) Prise en charge des personnes présentant des signes covid

Texte de référence : Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées
<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

I) PRINCIPES GENERAUX :

a) Présentation du guide

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020. Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves. Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires après la période de confinement, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Le protocole repose sur cinq fondamentaux :

- le maintien de la distanciation physique
- l'application des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des élèves ;
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- la formation, l'information et la communication.

b) Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement. Les personnels procèdent de la même manière. Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19

c) Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place dans l'établissement doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, atelier, vestiaires etc.).

d) L'application des gestes barrières

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou

sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique sera systématiquement proposée.

Le nettoyage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant de rentrer en classe ou en atelier, notamment après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile. Les échanges manuels de matériel quel qu'il soit doit être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et le lycée doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque

- Pour les personnels :

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le conseil régional prévoit de mettre à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements, des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

- Pour les élèves :

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux **dure au moins 15 minutes et se déroule toutes les deux heures**. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation du matin, au moment du déjeuner, pendant la pause de l'après-midi et le soir pendant le nettoyage des locaux.

e) La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique demeure possible ;

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- l'arrivée et le départ de l'établissement peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Ce fonctionnement est conditionné à une étude préalable des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap ;

- les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).

- les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

f) Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Au sein de l'établissement, le nettoyage est organisé deux fois par jour

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque établissement, avec l'appui de la collectivité locale, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

- Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

- Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les cinq derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

- Si les lieux ont été fréquentés dans les cinq derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

- Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.

- Le personnel, le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

- Les parents

Ils sont informés clairement, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture: des conditions d'ouverture de l'établissement ; de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, etc.) ; de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;

- Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie des supports ou le cas échéant, un accompagnement adapté.

II) ADAPTATION DU PROTOCOLE SANITAIRE A L'ETABLISSEMENT

PRINCIPES	MISE EN OEUVRE
1 -NETTOYAGE ET DESINFECTION	
<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et désinfection au minimum deux fois par jour de tous les espaces utilisés ou de passage. - Dans les espaces utilisés, nettoyage et désinfection au minimum trois fois par jour (matin, midi et soir) des surfaces et objets fréquemment touchés : poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, rampes d'escaliers, boutons d'ascenseurs ... - Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels devront être désinfectés après utilisation des personnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Détergent/Désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476 - Bandeaux de lavage - Détergent/Désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476 <p>Élaboration d'un planning de nettoyage des locaux quotidien précis</p>
2 - SANITAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la distanciation physique dans les toilettes, pas plus d'élèves, de personnes que de toilettes dans les sanitaires - Aération régulière de tous les sanitaires - Nettoyage approfondi et désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois par jour - S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et à tous les personnels de se laver les mains 	<ul style="list-style-type: none"> - Caler les portes des sanitaires pour faciliter la gestion flux entrées/sorties - Matin et soir : détergent/désinfectant virucide conforme à le norme EN 14476 - Approvisionnement quotidien en consommables, papier toilette, savon liquide
3-INFORMATION / FORMATION	
Personnels, enseignants	
<ul style="list-style-type: none"> - Formation aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique, au port du masque, et explications des procédures mises en place avant, pendant, et après les cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation déjà présentée.
ELEVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Formation aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique, au port du masque, et explications des procédures mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel du protocole en vigueur + nouveautés + rappel des gestes barrière
4- PROTOCOLE APPRENANTS-	
a) ACCUEIL : Entrée unique coté portail blanc pour tous les élèves (y compris UFA et GRETA)	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de plusieurs accueillants pour filtrer les arrivées - Veiller au respect de la distanciation en suivant le marquage au sol en respectant le sens de la circulation entrées et sorties - Contrôle possession et port du masque grand public de catégorie 1 (chirurgical ou tissu) les masques faits maison ne sont plus autorisés - Lavage des mains hydro alcoolique obligatoire - Délimitation zone fumeur marquage zone (emplacements) - Sortie zone d'arrivée : maintien de la distanciation en respectant la circulation matérialisée par fléchage au sol tous les 1 mètre jusqu'au préau ou étendu à l'aire d'évacuation (à finaliser en fonction des élèves) - prise en charge des élèves par les professeurs sous le préau de façon échelonnée - accès sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Marquage au sol dès l'extérieur pour marquer la distanciation + affichages explicatifs - Ouverture des deux portails coulissant durant l'arrivée des élèves pour limiter les points de contacts - Port du masque pour les accueillants - Contrôle Assuré par 1 AED - Distribution de masque pour ceux qui n'en n'ont pas Par AED, IDE, CPE si l'élève n'en possède pas. - refaire espace classe sous préau - Mise en place sur barrière blanche d'un distributeur et vérification AED/CPE - 6 élèves au maximum avec horaire décalé - Neutralisation des deux entrées principales du bâtiment pédagogique, entrée unique du bâtiment coté préau - marquage au sol - WC du bâtiment A, WC RDC bâtiment B, WC-RDC bâtiment C
b) ACCUEIL VIE SCOLAIRE/ PEMANENCE/	
<ul style="list-style-type: none"> - Entrée unique côté préau : - Limitation des flux 	<ul style="list-style-type: none"> - Neutralisation des entrées principales - Fléchage au sol dans le couloir pour respecter la distanciation - Accès vie scolaire/CPE neutralisé par un balisage avec rubalise

<ul style="list-style-type: none"> - Salle d'étude : entrée côté préau - Accès bureau CPE : entrée côté préau 	<ul style="list-style-type: none"> - Sortie : ouverture par l'AED de service d'un battant de l'entrée principale - ouverture d'une seconde salle d'étude (par Philippe) - Sortie : ouverture par la CPE de service d'un battant de l'entrée principale
c) ACCUEIL CDI	
<ul style="list-style-type: none"> - Entrée côté et sortie préau - Respect de la distanciation physique 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'accueil maximale 12 élèves - Fléchage au sol, neutralisation chaises/ fauteuils/postes informatiques
d) ATELIER /VESTIAIRE MEME PROCEDURES QUEL QUE SOIT LES APPRENANTS (STAGIAIRES GRETA, FORMATION SCOLAIRE, APPRENTIS)	
<p>BÂTIMENT A</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée côté bas des escaliers (proche bureau DDFPT). - Sortie à l'opposé du bâtiment (proche atelier TCI). <p>Appel sous le préau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salles accessibles : SALLES A1 et A2 côté entrée principale (possibilité d'accueil maximale 12 élèves). <p>BÂTIMENT DEGOIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée principale : accès des TISEC et Apprentis ELEC - Entrée issue de secours : accès des CAP elec scolaire - Mêmes consignes que pour le bâtiment A <ul style="list-style-type: none"> - Distanciation <p>Consignes générales</p> <p>Lavage des mains</p> <p>Port du masque.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vestiaire ouvert par classe/groupe <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation outils : - Le prêt de matériel entre élève est interdit, - Pour les outils communs : <p>Déroulement des séances</p> <ul style="list-style-type: none"> - A chaque entrée et sortie dans l'atelier, lavage des mains <ul style="list-style-type: none"> - Distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel du sens de circulation dans les ateliers - Rentrée des groupes un par un. On attend que le premier groupe appelé soit rentré totalement dans le bâtiment pour appeler le groupe suivant. - Protocole pour chaque atelier affiché <ul style="list-style-type: none"> - Zone de 4m² marquée au sol par un trait orange - Atelier muni d'un point d'eau : lavage des mains avec du savon - Atelier sans point d'eau : laissé à l'appréciation de l'enseignant soit, vaporisation des mains de chaque élève d'une solution hydro alcoolique effectuée par l'enseignant, soit par l'élève lui même - Obligatoire pour les élèves et enseignants - les MAV doivent aller au vestiaire ORGO <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves leur propre caisse à outils personnels - Le matériel collectif est mis à disposition par l'enseignant ou le formateur. Les élèves ne rentrent pas dans les magasins. - Le matériel « collectif » et les machines sont nettoyés avant chaque utilisation par l'enseignant ou le formateur (ou par l'élève, à voir) (utilisation de lingette + produit désinfectant). - Le matériel « collectif » et les machines sont nettoyés par l'enseignant à chaque fin de séance avant d'être rangés. <ul style="list-style-type: none"> - Point d'eau + savon ou solution hydro-alcoolique la fin du dernier cours de la matinée rappel par l'enseignant que le port du masque obligatoire pour l'arrivée au self - L'enseignant ou formateur assigne les zones de travail aux élèves - Les déplacements « spontanés » des élèves sont interdits. Ils se font, dans les couloirs marqués au sol, avec l'accord de l'enseignant qui veille à éviter les croisements lorsqu'il y a un seul sens de circulation - A la fin de la séance d'atelier rappel par l'enseignant que le port du masque est obligatoire pour l'arrivée au self
e) DANS LES SALLES DE CLASSE/PERMANENCE	
<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée dans les salles : - Port du masque obligatoire pour les adultes et élèves - Respect de la distance d'un mètre entre les élèves et lavage des mains : 	<ul style="list-style-type: none"> - Attribution d'une place à chaque élève - A chaque mouvement : sortie/entrée échelonnée des élèves, lavage des mains systématique laissé à

<ul style="list-style-type: none"> - - Durant le cours : éviter les déplacements et les échanges de matériel - Début et fin de récréation - Aération (effectuée par les agents) - A la fin du dernier cours de la matinée - Nettoyage des salles de classe 2 fois par jour : matin et/ou soir 	<p>l'appréciation de l'enseignant, soit vaporisation des mains de chaque élève d'une solution hydro alcoolique effectuée par l'enseignant, soit par l'élève lui même</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée et sortie des élèves un par un avec un temps d'attente, agencement des salles systematique + aérations des salles de quelques minutes aux inter-cours - Le professeur ne s'approche pas des élèves, l'élève apporte son matériel, ses cahiers, aucun prêt de matériel entre élèves, limiter autant que possible les échanges de documents entré élèves et enseignants - Nettoyage des mains sous la responsabilité des enseignants - Ouverture des fenêtres par les enseignants durant les récréations, avant les pauses-déjeuner et en fin de journée. - Nettoyage des manivelles si utilisation des stores - Rappel par l'enseignant du port du masque obligatoire pour l'arrivée au self et vérification auprès des élèves de la possession du second masque pour l'après midi
f) ACTIVITES SPORTIVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur. Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique. Seules les pratiques liées aux spécialités dispensées en 1ère et en Terminale (arts du cirque, danse), ainsi que les activités de motricité à l'école maternelle, demeurent autorisées dans le strict respect des gestes barrières. - Neutraliser les douches des vestiaires. - Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> - - Protocole EPS Affiché et sera transmis aux élèves - Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs. - La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course. - Demander aux élèves de venir ou de prévoir une tenue de sport sous leur tenue d'atelier changement possible dans les WC.
g) SALLES ACTIVITES SPECIFIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> - Salles informatiques C13/ C 11 - Salles multi médias - CDI - Salle d'arts appliqués- foyer (si réouverture) - Pour toutes les salles proscrire le prêt de matériel en dotation collective, - Assurer une désinfection régulière adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Même protocole de fonctionnement et de nettoyage que les salles définies plus haut - Respect de la distanciation physique et en limitant le brassage. - Nettoyage de l'espace de travail effectué par les élèves à la fin de chaque séance
h) GESTION DES CIRCULATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> - Sens de circulation pour éviter les croisements de groupes d'élèves, respect du principe de la distanciation sociale - Respect de la fermeture de certains accès - Port du masque pour les adultes et les élèves lors des circulations 	<ul style="list-style-type: none"> - Fléchage au sol dans les couloirs de chaque bâtiment, vérification par les adultes que cette distanciation soit respectée - Affiches, plan de circulation, affichage sens interdit
i) RECREATION	
<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les croisements d'élèves - Port du masque obligatoire par tous. - Pas de jeux de contacts et de ballon - Pas d'élèves dans les couloirs et dans les halls - En cas de pluie, récréation sous le préau 	<ul style="list-style-type: none"> - récréations décalées - Vérification du respect des règles de distanciation par les AED - Rubalise - S'assurer que tous les élèves vont dans la cour

j) SELF	
<p>ENTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le temps de restauration de manière à limiter les files d'attentes - Aération du restaurant scolaire avant et après le repas - Maintien de la distanciation dans la file d'attente à l'entrée du restaurant scolaire - Port du masque obligatoire jusqu'à ce qu'ils soient assis, et remis aussitôt le repas terminé - Lavage des mains obligatoire avant le repas <p>GESTION DE LA BORNE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la distanciation physique - Retrait du masque <p>SALLE DE RESTAURATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la distanciation physique <p>Pas d'accès à la fontaine à eau pour les élèves</p> <p>SORTIE DES ÉLÈVES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port d'un nouveau masque pour l'après-midi dès la sortie du self - Nettoyage des mains obligatoire à la sortie du self - Fin de service : désinfection des sols et des tables en systématique à chaque fois qu'une table se libère <p>REPAS DU SOIR POUR LES INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port du masque obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des flux grâce à l'ordre de passage établi par la vie scolaire en respectant la distanciation des deux mètres entre les groupes classes - S'assurer de l'ouverture des fenêtres - Marquage au sol - Vérifications assurées par l'AED à l'entrée du réfectoire - Plusieurs élèves par évier par classe - Marquage au sol lors du passage le long de la rampe du self. - Plateau avec couvert et pain donné par personnel - Vérification du retrait des masques : soit déposé dans la poubelle placée au bout de la borne, soit déposé dans un sac en plastique (type congélation) fourni par la famille si masque réutilisable - Un placement d'un même groupe classe ou niveau avec une distance de deux mètres entre les groupes - Sens unique de circulation (entrée/sortie) : organisation de l'accès aux tables organisé par un personnel - Distribution de l'eau effectuée par les personnels - Nettoyage des tables du self après chaque repas - Géré par l'AED de service - Vérification et distribution éventuelle par un AED si l'élève n'a pas son second masque. - Mise à la disposition des élèves d'un distributeur de gel hydro alcoolique - Effectué par les agents durée prévue ¼ entre deux services avec désinfectant TP4 (pour surface en contact avec denrées alimentaires) - Dépôt sur la table durant le repas, - Fin du repas : le remettre jusqu'à l'arrivée à l'internat
i) DEPART DE L'ETABLISSEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - A la fin de la dernière heure de cours, chaque élève doit porter le masque pour sortir de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler aux élèves que le lavage des mains doit être obligatoirement réalisé le soir chez eux.
i) INTERNAT	
<p>ENTREE : circulation à sens unique à partir du foyer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée dortoir : dépôt des masques - Lavage des mains obligatoire - Circulation dans les couloirs - 3 élèves par chambre - limiter les déplacements dans l'internat - Gestion salle informatique <p>SORTIE : côté self</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pause cigarette tolérée 	<ul style="list-style-type: none"> - Fléchage sur les marches pour marquer la distanciation + panneaux explicatifs - Bloquer la porte accès dortoir fille - Vérification du retrait des masques : soit déposé dans la poubelle placée à l'entrée, soit déposé dans un sac en plastique (type congélation) fourni par la famille si masque réutilisable. - vérification du respect des consignes par l'AED de service - Marquage au sol pour respecter la distanciation - Prévoir un kit de nettoyage - Port du masque obligatoire dès la sortie des chambres - Un ordinateur sur 3 - Fléchage sur les marches pour marquer la distanciation + panneaux explicatifs - Par groupe de 8 accompagné par un AED

<ul style="list-style-type: none"> - Sortie du soir de 17h40-18h30 ? - petit déjeuner et repas du soir 	<ul style="list-style-type: none"> - Le matin uniquement de 7h45 à 8h00 - Ouverture unique du portail à 18h30 - placement effectué par les AED en respectant le placement par chambre - attribution d'une même douche par élève
--	---

5 - PROTOLE SANITAIRE POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

a) ACCUEIL PERSONNELS A L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

LIMITER AUTANT QUE POSSIBLE LES DEPLACEMENTS DANS L'ETABLISSEMENT
APPLIQUER LES GESTES BARRIERES

ENTREE DES PERSONNELS

- Accueil du personnel par le portail vert.
- Pas de contrôle de température => responsabilité de chacun.
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement.
- Lavage des mains obligatoire : -pour les enseignants : dans leurs salles ou atelier à l'endroit le plus proche Sanitaires
- WC administration pour l'administration
- Cuisine pour le personnel du self
- Autres WC pour personnel ATT
- WC des professeurs : Atelier et salles des professeurs pour les enseignants

- Nécessité de s'assurer de la disponibilité constante de savon

b) SALLE DES PROFESSEURS

- Entrée bâtiment coté préau et accès porte principale couloir
- Respect des gestes barrières et de la distanciation physique
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique sur une table à droite
- Salles de travail : neutralisation de chaise et d'un poste informatique
- Distanciation à respecter pendant les pauses café
- Pas de matériel commun : le partage du matériel (stylos, feutre ...) est à proscrire
- Usage photocopieur (pavé numérique)
- Sorties : porte principale et coin café
- Sortie du bâtiment coté préau

- Affichage protocoles sanitaires aux endroits spécifiques
- Fléchage au sol pour matérialiser le sens de la circulation
- Désinfection individuelle obligatoire après chaque utilisation ou usage du rouleau film alimentaire mis à disposition
- Lavage obligatoire des mains avant et après chaque utilisation.
- Marquage au sol pour matérialiser le sens de la circulation

c) SALLE DE CLASSE/PERMANENCE/CDI/ATELIERS

- Chaque professeur/AED est responsable de la désinfection du matériel utilisé (clavier souris)

- Mêmes consignes que celles déclinées ci-dessus pour les élèves

d) SELF

- Entrée et passage à la borne : mêmes consignes que pour les élèves
- Gestion Salle des commensaux : Respect de la distanciation et des gestes barrières
- Respect du protocole affiché dans les deux salles (installation en quinconce et deux par table)

- Fléchage au sol
- respecter la distanciation de deux mètres entre chaque convive

e) SALLE POL-YVALENTE

- Entrée : côté self
- Sortie UPE2A
- Aération régulière.

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique sur une table à droite
- Fléchage sens de la circulation

	- Sièges distants d'au moins 1m
f) LOCAUX ADMINISTRATIFS	
<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et désinfection quotidienne des sols dans les bureaux et locaux communs administratifs, sanitaires 1 fois par jour - Aération régulière - Entrée /sortie : portes principales - Nettoyage des mains - Local agent d'accueil - Entrée /sortie secrétariat - Respect des gestes barrières et de la distanciation physique - Port du masque obligatoire durant les déplacements et rencontres physiques - Respect de la distanciation physique - Usage photocopieur : lavage des mains avant et après, une seule personne dans le local - Coin détente limité à deux personnes - Salle de réunion entrée porte principale : neutralisation de chaises - Limiter les croisements : favoriser la communication indirecte 	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage protocoles sanitaires pour chaque local commun - Ouvertures des fenêtres avant l'arrivée et ensuite gestion individuelle - Mise à disposition d'un kit désinfectant à gauche de l'entrée - Seule l'agent d'accueil doit occuper la loge - Privilégier l'entrée porte fenêtre - Mise à disposition d'un kit désinfectant dans chaque bureau - Marquage au sol pour respecter les gestes barrières en cas de circulation dans les couloirs - Lavage obligatoire des mains avant et après chaque utilisation. - Pas plus de 7 personnes, nettoyage de la table après chaque passage
g) ACCUEIL VIE SCOLAIRE /BUREAUX ADMINISTRATIFS, DFPT ET ASSISTANT DFPT	
<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier une séparation physique entre le personnel et les personnes accueillies, - Respect de la distanciation physique systématique - Limiter les croisements 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas plus de deux personnes à la fois si l'espace ne s'y prête pas - Marquage au sol pour matérialiser au besoin la distanciation - Prise de RDV avec le personnel concerné
h) CHEF DE CUISINE ET AGENTS DE RESTAURATION	
<ul style="list-style-type: none"> - Respect des gestes barrière. - Attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture. - Attribution des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux, etc.). - Changement systématique de vêtements de travail à chaque prise de poste 	<ul style="list-style-type: none"> - Masques, charlottes, sur-blouse, sur-chaussures Produits adaptés - Contenant hermétique pour les vêtements sales

i) Agent polyvalent et de maintenance	
<ul style="list-style-type: none"> - Préconiser un outillage individuel. Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. - Respect des gestes barrières - Lavage systématique des mains même si des gants sont portés - Changement systématique de vêtements de travail à chaque prise de poste 	<ul style="list-style-type: none"> - Attribution pour les agents de maintenance d'une caisse à outils - Pour les agents polyvalents : désinfection des chariots avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés. - Distanciation, masque agents en savon, serviettes - Équipement des sanitaires - Adapter la fréquence de nettoyage - Contenant hermétique pour les vêtements sales
j) FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion quotidienne de l'infirmerie 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour toute demande d'élève souhaitant se rendre à l'infirmerie téléphoner à l'infirmière au 06 42 11 39 07 pour éviter la manipulation de billet entrée sortie infirmerie, à charge pour l'infirmière d'aviser la vie scolaire ou l'enseignant,
k) PERSONNES EXTERIEURES A L'ETABLISSEMENT (PARENTS, INTERVENANTS EXTERIEURS)	
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil uniquement par le portail vert - Pour les parents uniquement sur RDV - Port du masque obligatoire. - Passage obligatoire par l'accueil de l'administration. - Pour les livraisons, adaptation du protocole de sécurité - Les colis sont entreposés au secrétariat d'intendance au moins 24 h avant d'être remis à leur destinataire 	<ul style="list-style-type: none"> - Application de solution hydro alcoolique obligatoire et respect de la distanciation d'un mètre - Dépôt entrée bâtiment administratif

j) PRISE EN CHARGE DES PERSONNES PRESENTANT DES SIGNES COVID

- Voir fiches type cas prise en charge en annexe